

**RAPPORT N° 97/4-50**  
**au Conseil Municipal**

**OBJET**

**RACCORDEMENT AU RESEAU EU COMMUNAL**  
**DES INSTALLATIONS SANITAIRES DU LTS "MAISONS NEUVES"**  
**A LA MONTAGNE 8EME KM**

**APPROBATION DU PROJET**  
**AUTORISATION DE LANCER UN APPEL D'OFFRES**

Le Ltiissement "Maisons Neuves" sis à La Montagne 8ème km, comprend cinquante logements dont les installations sanitaires sont raccordées à des dispositifs d'assainissement autonomes individuels. Compte tenu des dysfonctionnements (quasi-permanents) observés de ces installations, la mise en place d'un réseau de collecte des eaux usées intérieures au Lotissement qui permettrait la suppression des fosses septiques existantes s'avère nécessaire.

Cette opération qui est conditionnée par la mise en place d'un collecteur d'assainissement dans l'emprise du Chemin Neuf est inscrite au programme COH 95.

Les travaux projetés pour la mise en place de ce réseau de collecte intérieur au LTS comprennent :

- l'exécution de fouilles pour la pose de canalisation en PVC diamètre 200 mm sur 430 ml, 160 mm sur 160 ml et 100 mm sur 890 ml dans l'enceinte du Lotissement ;
- la confection des regards de visite (soixante-sept unités) et des regards de branchement (cinquante unités) ;
- la désaffectation des dispositifs d'assainissement autonomes ;
- les réfections de voirie et la remise en état des lieux

Le montant estimé de ces travaux est de 1 900 000 F HT -dépenses qui seront imputées sur le Budget Principal au Chapitre 23/ Article 2315-.

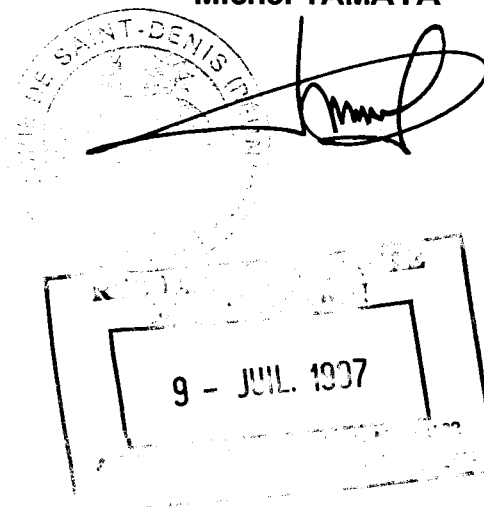
**RAPPORT N° 97/4-50**

Je vous demande donc :

- d'approuver le projet ;
- de m'autoriser :
  - \* à lancer un appel d'offres ;
  - \* à passer un marché avec l'entreprise retenue par la Commission chargée de l'ouverture des plis ;
  - \* à traiter par marchés négociés, en cas d'appel d'offres infructueux.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

**LE MAIRE**  
**Michel TAMAYA**



9 - JUL. 1997

**DELIBERATION N° 97/4-50**  
**au Conseil Municipal**  
**en séance du vendredi 27 juin 1997**

**OBJET**

**RACCORDEMENT AU RESEAU EU COMMUNAL  
DES INSTALLATIONS SANITAIRES DU LTS "MAISONS NEUVES"  
A LA MONTAGNE 8EME**

**APPROBATION DU PROJET  
AUTORISATION DE LANCER UN APPEL D'OFFRES**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (ancien Code des Communes) ;

Sur le RAPPORT N° 97/4-50 du Maire ;

Vu le rapport de Gilbert GERARD, 11ème Adjoint, présenté au nom des Commissions Vie Quotidienne, et Entreprise Municipale/ Finances ;

Sur l'avis favorable desdites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE  
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

**ARTICLE 1**

Approuve le projet de raccordement au réseau EU des installations sanitaires du LTS "Maisons Neuves" à La Montagne 8ème km.

**ARTICLE 2**

Autorise le Maire :

- \* à lancer un appel d'offres et à passer un marché avec l'entreprise retenue par la Commission chargée de l'ouverture des plis ;
- \* en cas d'appel infructueux, à traiter par marchés négociés.

Pour extrait certifié conforme,  
Fait à Saint-Denis, le

**LE MAIRE**  
**Michel TAMAYA**

